

BUREAU DE LIGUE

Courrier Arrivée :

Correspondances F.A.F :

✚ Néant.

Correspondances C.F.A :

❖ Néant.

Correspondances D.T.N :

- ✚ Du Directeur des équipes Nationales, concernant la convocation du joueur du club A.S.O Chlef Mr. KAIBOU Abdelkader pour la sélection U-21. Pris Note et Nécessaire Fait.
- ✚ Du Directeur des équipes Nationales, concernant la convocation du joueur du club U.S.M.Blida Mr. BOUTAGA Ahmed pour la sélection U-21. Pris Note et Nécessaire Fait.
- ✚ Du Directeur des équipes Nationales, concernant la convocation du joueur du club O.Médéa Mr. HABAT Mohamed Amine pour la sélection U-21. Pris Note et Nécessaire Fait.
- ✚ Du Directeur des équipes Nationales, concernant la convocation des joueurs du club A.S.O Chlef Mr. BENALI Nabil Abderahmane et Mr. ABROUS Islam pour la sélection U-17. Pris Note et Nécessaire Fait.

Correspondances L.N.F.P :

✚ Néant.

Correspondances L.N.F.A :

- ❖ Du Secrétaire Général de la Ligue Nationale du Football Amateur, concernant le rectificatif de la rencontre C.R.B.Sendjas // C.R.B.Ain Oussera du 27 Janvier 2018. Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Correspondances L.I.R.F :

✚ Néant.

Correspondances L.F.F :

✚ Néant.

Correspondances L.F.W :

Ain Defla :

✚ Néant.

Blida :

✚ Néant.

Chlef :

- ✚ Du Secrétaire Général de la Ligue de Football de la Wilaya Chlef, concernant une invitation à l'Assemblée Générale Ordinaire le 27 Janvier 2018. Pris Note et Nécessaire Fait.

Médéa :

✚ Néant.

Tipaza :

- ✚ Du Secrétaire Général de la Ligue de Football de la Wilaya de Tipaza,

Djelfa :

✚ Néant.

Correspondances Clubs :

Régionale I :

- ❖ Du C.S.A // C.R.B.Ouled Aek, concernant une demande de changement de l'horaire des rencontres « Jeunes » catégories du 27 Janvier 2018. Pris Note et Transmis à la D.O.C.

Régionale II « A » :

- ❖ Du C.S.A // C.B.Beni Mered, concernant une demande de passage de la Commission d'homologation au stade de « Beni Mered » Pris Note et Nécessaire Fait.
- ❖ Du C.S.A // C.R.Sidi Nail, concernant une demande de changement du numéro du dossard du joueur Senior BENKOUSSINA Mohamed N° Lic : 1710108 de 25 à 01 et du joueur Senior CHERIET Mahdi Walieddine N° Lic : 1710132 de 01 à 25. Pris Note et Nécessaire Fait.

Régionale II « B » :

- ❖ Néant.

Correspondances Diverses :

- ❖ Du Président de l'APC de Chaiba, concernant le refus de la domiciliation des rencontres « Seniors » du club H.R.B.Fouka au stade de « Chaiba ». Pris Note et Transmis à la D.O.C
- ❖ Du C.S.A // R.C.Arbaa, concernant l'absence de l'entraîneur de la catégorie U-15 lors de la rencontre O.Médéa // R.C.Arbaa du 29 Décembre 2017. Pris Note et Transmis à la C.D.
- ❖ De Mr. BENSSIDI AISSA Ayoub arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité de quinze (15) jours à compter du 23 Janvier 2018. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.
- ❖ De Mr. SI YOUCEF Mohamed arbitre, concernant une demande de changement de spécialité d'arbitre principal à arbitre assistant. Pris Note et transmis à la D.T.R.A.
- ❖ De Mr. ALI BOUCHEROUR Salah arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité du 02 au 09 Février 2018. Pris Note et Transmis à la D.T.R.A.

Courrier Départ :

- Correspondance Transmise au Président de la Commission Fédérale des Arbitres, relative à l'invitation du séminaire des arbitres régionaux.
- Correspondance Transmise au Président de l'APC de Beni Haoua, relative à la réservation du stade de « Beni Haoua » pour la séance d'entraînement lors du séminaire des arbitres le 26 Janvier 2018.
- Correspondance Transmise au Président de l'APC de Beni Haoua, relative à des remerciements pour la bonne organisation des plateaux des sélections (U-15 et U-16) du 19 et 20 Janvier 2018.
- Correspondance Transmise Six (06) Présidents de ligue et les Six (06) Président de C.A.W, relative à l'invitation du séminaire des arbitres régionaux.
- Correspondance Transmise à Mr. HANSAL Mohamed Ex arbitre International, relative à l'invitation du séminaire des arbitres régionaux.
- Correspondance Transmise à Mme. AYOUNI Safia Ex arbitre International, relative à l'invitation du séminaire des arbitres régionaux.
- Correspondance Transmise à Mlle. MOSTFAI THIBA Mahdjouba arbitre International, relative à l'invitation du séminaire des arbitres régionaux
- Correspondance Transmise au Directeur de la Banque BNA de Tipaza, relative à la régularisation du compte bancaire du club H.R.B.Fouka.

Le Président de la L.R.F.Blida
Mr. GUERNOUZ Mohamed

Le Secrétaire Général
Mr. SEDDIKI Boualem

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

RECTIFICATIFS:

I/ Parues au bulletin officiel N° 15 DU 05/01/2018 payables au plus tard le :
14/02/2018

CLUB	RENCONTRE			AMENDE	
	CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
NCBEA	U-19	30/12/2017	89	DOC	20 000 DA

**Etat de recouvrement des amendes ART 134 DU R.C.F.A
REGIONAL**
Parues au bulletin officiel N°16 DU 22/01/2018 payables au plus
tard le : 20/02/2018

CLUB	RENCONTRE			AMENDE	
	CAT	DATE	AFFAIRE	NATURE	MONTANT
NCBEA	Seniors	12/01/2018	367	CD	35 000 DA
MCK	Seniors	12/01/2018	367	CD	3 000 DA
IRON	Seniors	12/01/2018	370	CD	2 000 DA
IRBSG	Seniors	12/01/2018	370	CD	5 000 DA
WBM	Seniors	12/01/2018	371	CD	2 000 DA
NRBHS	Seniors	12/01/2018	372	CD	2 000 DA
WRBS	Seniors	13/01/2018	374	CD	2 000 DA
HBG	Seniors	13/01/2018	374	CD	2 000 DA
CRBA	Seniors	12/01/2018	377	CD	20 000 DA
CRBBT	Seniors	12/01/2018	378	CD	13 000 DA
SCM	Seniors	12/01/2018	380	CD	30 000 DA
EBH	Seniors	12/01/2018	383	CD	3 000 DA
NBBI	Seniors	12/01/2018	384	CD	2 000 DA
SKAF	U-15	12/01/2018	253	CD	10 000 DA
CRBSendjas	U-15	12/01/2018	253	CD	10 000 DA
USMMH	U-15	12/01/2018	254	CD	10 000 DA
ESB	U-15	12/01/2018	255	CD	10 000 DA
OM	U-15	12/01/2018	256	CD	10 000 DA
ESB	U-19	13/01/2018	257	CD	10 000 DA
ESB	U-17	13/01/2018	258	CD	10 000 DA
IRBB	U-19	13/01/2018	259	CD	10 000 DA
NCBEA	U-19	13/01/2018	260	CD	10 000 DA
USMT	U-17	13/01/2018	261	CD	10 000 DA

CRBChaiba	U-15	13/01/2018	263	CD	10 000 DA
JMOD	U-17	06/01/2018	264	CD	10 000 DA
NRBC	U-19	13/01/2018	265	CD	7 000 DA
MCK	U-19	13/01/2018	267	CD	10 000 DA
MCBOS	U-19	13/01/2018	268	CD	10 000 DA
CRBChellala	U-19	13/01/2018	269	CD	7 000 DA
OCB	U-19	13/01/2018	270	CD	10 000 DA
WRBA	Seniors	13/01/2018	10	DOC	10 000 DA
IRBSG	U-19	03/01/2018	98	DOC	5 000 DA
IRBSG	U-15	03/01/2018	99	DOC	20 000 DA
MCK	U-15	02/01/2018	100	DOC	30 000 DA
HRBF	U-15	05/01/2018	102	DOC	20 000 DA
WRBA	U-15	06/01/2018	103	DOC	5 000 DA
SCM	U-15	06/01/2018	104	DOC	20 000 DA
IRBSG	U-15	06/01/2018	105	DOC	20 000 DA
CSABAM	U-19/U-15	06/01/2018	106	DOC	20 000 DA
NCBEA	U-19/U-17	06/01/2018	107	DOC	30 000 DA

TRES IMPORTANT RAPPEL

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des clubs relevant de la Ligue Régionale de Football de Blida, que lors de versement de paiement « Engagement, Amendes et Frais de Délégués » doivent être mentionné sur le mandat le nom du Club, la nature du paiement.

Aussi, il est à préciser que l'originale de la pièce Justificative doit être remise à la L.R.F.Blida, Contre une photocopie visée.

DAF
Mme. LAROU I Imene

Le Secrétaire
Mr. HAMOUDA Nabil

DIRECTION TECHNIQUE REGIONALE DES ARBITRES

Séance du Mardi 23/01/2018

Etaient Présents :

Mr. BELLAHSENE	Djamel	Directeur Technique.
Mme. FERRADJ	Fella,	Gestionnaire/A
Mr. ACHROUF	Brahim,	Membre DTRA
Mr. KOUADRI	Slimane	Membre DTRA
Mr. IDJER	Mohand Cherif	Membre DTRA
Mr. RAKAD	Kacem	Membre DTRA

Absent excusé :

Mr. LARAB	Ouramdane	Membre DTRA
-----------	-----------	-------------

ORDRE DU JOUR

- Courrier Arrivée.
- Courrier Départ.
- Compte rendu du séminaire des arbitres pour la phase retour.

1- COURRIER ARRIVEE :

CFA/FAF :

❖ Néant.

DTN/ FAF :

❖ Néant

L.F.WILAYA :

❖ Néant.

CLUBS:

❖ Néant.

ARBITRES :

- ❖ De Mr. BENSSIDI AISSA Ayoub arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité de quinze (15) jours à compter du 23 Janvier 2018. Noté.
- ❖ De Mr. SI YOUCEF Mohamed arbitre, concernant une demande de changement de spécialité d'arbitre principal à arbitre assistant. Noté.
- ❖ De Mr. ALI BOUCHEROUR Salah arbitre, concernant une demande de mise en disponibilité du 02 au 09 Février 2018. Noté.

DIVERS :

❖ Néant.

2- COURRIER DEPART :

➤ Néant.

N/B : La Direction Technique Régionale d'Arbitrage siègera tous les Mardi à partir de 11h00.

3- COMPTE RENDU DU SEMINAIRE DE LA PHASE RETOUR :

La Ligue Régionale de Football de Blida a organisé un séminaire pour les Arbitres et Arbitres Assistants, au « COMPLEXE TOURISTIQUE DAR EL IKRAM » du 25 au 27 Janvier 2018 qui s'est déroulé dans d'excellentes conditions.

Le Président de la D.T.R.A Mr. BELLAHSENE Djamel ainsi que les membres, Mr. ACHROUF Brahim, Mr. KOUADRI Slimane, Mr. RAKAD Kacem, Mr. IDJER Mohand Cherif et Mme. FERRADJ Fella, ont veillé au bon déroulement du séminaire.

Nous ont honoré par leurs présences: Mr. GUERNOUZ Mohamed Président de la L.R.F.Blida, Mr. SEDDIKI Boualem, Mr. SAIDI Maamar, Mr. HAMADOU Rachid, Mr. KERFAH Belkacem Mr. HAMRI Rachid Président de la L.F.W.Tipaza, Mr. FERGANI Abdelhafid Président de la L.F.W.Blida, Mr. MAHMOUDI Mohamed Président de la L.F.W.Ain Defla, BOURAKI Zoubir, Mr. CHAHED M'hamed, Mr. CHARAB Yahia, Mr. CHAIB Rabah, Mr. ABDI Mahdi, Mr. MEKHALDI Ali et les invités d'honneur Mr. HANSAL Mohamed, Mme AYOUNI Safia et Mlle MOSTEFAI THIBA Mahdjouba.

Etaient présents 59 Arbitres et Arbitres Assistants Sur 60 convoqués.

Le 1^{er} jour :

L'après midi :

- L'accueil des arbitres à 16h00 par les encadreurs.
- Ouverture du séminaire par le Président de la L.R.F.Blida M. GUERNOUZ Mohamed et le D.T.R.A Mr. BELLAHSENE Djamel.
- Les Nouveaux amendements de la F.I.F.A, présenté par Mr. KOUADRI.
- La loi 03 par Mr. KOUADRI.
- Mr. HANSAL Mohamed Ex Arbitre International honoré.
- Mme. AYOUNI Safia Ex Arbitre International honoré.

Le 2^{ème} jour :

La matinée :

- Séance d'entraînement au stade de Beni Haoua dirigé par Mr. MANSOUR Maamar, préparateur physique.

L'après midi :

- La loi 12 par Mr. KOUADRI
- Tacle présenté par Mr. RAKAD Kacem.
- Loi 11, présenté par Mr. KOUADRI,
- Test audio visuel loi (11-12)
- Mlle. MOSTFAI THIBA Mahdjouba arbitre International Honoré.
- Test d'évaluation écrit.

Le 3^{ème} jour :

- Correction du test d'évaluation, par Mr. KOUADRI Slimane.
- L'analyse de la phase aller.
- Débat général.
- Clôture du séminaire par Mr. BELLAHSENE Djamel et Mr. SEDDIKI Boualem le Secrétaire Général de la L.R.F.Blida.

Conclusion :

Mr. BELLAHSENE Djamel ainsi que les membres de la D.T.R.A, remercient Mr. GUERNOUZ Mohamed, Président de la L.R.F.Blida ainsi que l'ensemble des personnes présentes au séminaire, pour la bonne organisation et leurs dévouements durant ces trois (03) Jours.

D.T.R.A

Gestionnaire Administrative

Mr. BELLAHSENE Djamel

Mme. FERRADJ Fella

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du Lundi 22/01/2018

PRESENTS :

Mr BENMOUSSA Mohamed *Président (Juriste)*

Mr HELLOU Mohamed *V/ President*

MM. MESSAADIA Lamia, HADJ- AMEUR Souad *Secrétaires*

Membres: BELAIDI Lamara- BOUDJELTIA AHMED Tahar-HADDACHE Djamel

ABSENT EXCUSE: HARAT Benyoucef

ORDRE DU JOUR

➤ **Traitement des affaires**

I. Discipline

Traitement des affaires :

I. Discipline

BILAN
JOURNEES DES 16,19 et 20/01/2018

Désignation	Senior	Jeune	Total
Nombre d'affaires	03	18	21
Avertissement	11	17	28
Expulsions	01	06	07
Amendes	/	162 500	162 500
Terrains sanctionnés	/	/	/

Régionale I
« 13^{eme} journée » Mise à jour

Affaire N°385 Match: JSBB / CRZa « Senior » du 16/01/2018

Joueurs avertis :

SEHAIM Rachid **JSBB** Lic 1710666 Jeu dangereux
ZENIKHRI Ayoub Salaheddine **JSBB** Lic 1710673 Anti Jeu
HAOUA Hocine **CRZa** Lic 1710016 Jeu dangereux
DJEKBAR Nasreddine **CRZa** Lic 1710011 Anti Jeu

Régionale I
« 15^{eme} journée » Mise à jour

Affaire N°386 Match: IRBOY / OCB « Senior » du 16/01/2018

Joueurs avertis :

ALLEUG Hichem **IRBOY** Lic 1710453 Comportement anti sportif
GUETTAF Mahfoudh **OCB** Lic 1710891 Comportement anti sportif
BENCHOHRA Hocine **OCB** Lic 1710883 Jeu dangereux
BAGUI Mohamed **OCB** Lic 1740205 Comportement anti sportif
DJEKBAS Lotfi **OCB** Lic 1740747 Anti Jeu

Joueur exclu :

ARIBI Abdelhak **IRBOY** Lic 1710884 Faute Grave : **02** Matchs Fermes (Art 111 RG)

Affaire N°387 Match: HRBF / CRZa « Senior » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

OULD BANAÏSSA Ahmed **CRZa** Lic 1710044 Jeu dangereux
KHERCHECHE Nassim **HRBF** Lic 1710816 Comportement anti sportif

JEUNES ELITES

Affaire N° 272 : Match: USMB / ESMK « U-15 » du 19/01/2018

Fait signalé : Absence des entraîneurs des deux équipes.

USMB: Amende de 10.000DA (Art 45).

ESMK: Amende de 10.000DA (Art 45).

Affaire N° 273 : Match: CRBSe / ASO « U-15 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-15 » de l'équipe **CRBSe**.

CRBSe : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

Affaire N° 274 : Match: ESB / OM « U-15 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence des entraîneurs des deux équipes.

ESB : Amende de 10.000DA (Art 45).

OM : Amende de 10.000DA (Art 45).

JEUNES GROUPE « A »

Affaire N° 275 : Match: CBBS / WBM « U-19 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

ZEROUATI Abdelbassit **CBBS** Lic 1740624 Jeu dangereux.
BOUMHIRA Redouane **WBM** Lic 1740129 Comportement anti sportif.

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-19 » de l'équipe **WBM**.

WBM : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

Affaire N° 276 : Match: SKAF / SCMB « U-19 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

REZOUG Wassim **SCMB** Lic 1740439 Jeu dangereux.

BOURORGA Belkacem **SKAF** Lic 1740484 Comportement anti sportif.

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-19 » de l'équipe **SKAF**.

SKAF : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

Affaire N° 277 : Match: SKAF / SCMB « U-17 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

MESSADI Mohamed **SCMB** Lic 1760174 Jeu dangereux.

Affaire N° 278: Match: NCBEA / HBG « U-19 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

CHOUCHA Med Rédha **NCBEA** Lic 1740809 Jeu dangereux.

SAI Yasser **HBG** Lic 1761382 Comportement anti sportif.

JEUNES GROUPE « B »

Affaire N° 279 : Match: IBMz / WRBA « U-19 » du 20/01/2018

Joueur exclu :

BENQUERMAZE Med Houssam Eddine **WRBA** Lic 1741147 Cumul de Cartons (CAS +CAS) : **01 match ferme.**

Fait signalé : Absence des entraîneurs des deux équipes.

IBMz : Amende de 10.000DA (Art 45).

WRBA : Amende de 10.000DA (Art 45).

Affaire N° 280 : Match: IBMz / WRBA « U-17 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

MEGHERBI Ali **WRBA** Lic 1761156 Contestations de décision : **01 match ferme+ 1 000DA (Art 85 RG).**

Fait signalé : Absence des entraîneurs des deux équipes.

IBMz : Amende de 10.000DA (Art 45).

WRBA : Amende de 10.000DA (Art 45).

Affaire N° 281 : Match: IBMz / WRBA « U-15 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence des entraîneurs des deux équipes.

IBMz : Amende de 10.000DA (Art 45).

WRBA : Amende de 10.000DA (Art 45).

Affaire N° 282 : Match: MSC / CRBChaiba « U-17 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

TAYBI Aymen **CRBCh** Lic 1761018 Comportement anti sportif.

GHANEM Walid **MSC** Lic 1761038 Jeu dangereux.

Affaire N° 283 : Match: MSC / CRBChaiba « U-15 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-15 » de l'équipe **MSC**.

MSC : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

JEUNES GROUPE « C »

Affaire N° 284 : Match: ASO B / ORBOF « U-19 » du 19/01/2018

Joueur exclu :

BENSAHAILIA Hamza **ASO B** Lic 1740271 Cumul de Cartons (AJ +JD): **01 match ferme.**

MOKHTAR RAHMANI Omar **ORBOF** Lic 1740326 Cumul de Cartons (JD + AJ): **01 match ferme.**

ZIDANE Zine Eddine **ORBOF** Lic 1740353 Cumul de Cartons (AJ +JD): **01 match ferme.**

Affaire N° 285 : Match: NRBC / OMSL « U-19 » du 20/01/2018

Joueur exclu :

DADJ Soheyb **NRBC** Lic 1740903 Cumul de Cartons (AJ +JD) : **01 match ferme.**

ZENTOU Islem **OMSL** Lic 1740673 Insulte envers adversaire : **02 matchs fermes + 1 500Da.**

Joueurs avertis :

BELHIRECHE Bilal **NRBC** Lic 1740141 Comportement anti sportif.

BOUMEZRAG Abderezak **OMSL** Lic 1741219 Jeu dangereux.

Affaire N° 286 : Match: SCD / CCR « U-17 » du 19/01/2018

Joueurs avertis :

BOUDOUANI Maamar Amine **CCR** Lic 1761235 Comportement anti sportif.

MEHALLI Azzeddine **CCR** Lic 1760602 Jeu dangereux.

CHERIFI Abdelhakim **SCD** Lic 1760898 Comportement anti sportif.

Affaire N° 287 : Match: CRBOA / JMODO « U-19 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-19 » de l'équipe **JMODO.**

JMODO : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

Affaire N° 288 : Match: CRBOA / JMODO « U-15 » du 20/01/2018

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-15 » de l'équipe **JMODO.**

JMODO : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

Affaire N° 289 : Match: MCBOS / SCM « U-19 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

MAAMAR LEZAAR Aymen **MCBOS** Lic 1741083 Anti Jeu.

BENAMAR Bilel **SCM** Lic 1740499 Jeu dangereux.

Fait signalé : Absence de l'entraîneur « U-19 » de l'équipe **MCBOS.**

MCBOS : Amende de 10.000 DA (Art 45 RG).

JEUNES GROUPE « D »

Affaire N° 290 : Match: MCHBB / ARBM « U-19 » du 20/01/2018

Joueurs avertis :

ASSLOUNI Khaled **MCHBB** Lic 1740693 Jeu dangereux.

HARFOUF Omar Ben Abderahmane **ARBM** Lic 1740463 Anti Jeu.

La séance fut levée à 12h00

Le Président
Mr. BENMOUSSA Mohamed

les secrétaires
MM. MESSAADIA / HADJ AMEUR

NOTE

Nous informons les clubs que les audiences se font sur présentation des licences des intéressés.

NOTE

La commission de discipline peut corriger en tout temps les fautes de calcul et autres erreurs manifestes.

AVIS AUX CLUBS

La Commission de Discipline informe l'ensemble des clubs qu'à compter du 27 et 28 Octobre 2017 (4^{ème} journée du Championnat), que tous clubs ne possédant pas de licences d'entraîneur « Seniors » et « Jeunes », seront sanctionnés selon les Règlements Généraux, Articles 53 alinéa 2 (pour les seniors) et 45 (pour les jeunes).

Extraits du Règlement du championnat de football amateur des divisions Régionales Edition 2016

Article 102 : Contestation de décision

Tout joueur ou dirigeant qui conteste une décision de l'arbitre ou l'un de ses assistants est automatiquement suspendu pour un match ferme pour la rencontre suivante et le club est sanctionné par une amende de :

- Deux mille (2.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

Tout regroupement autour de l'arbitre pour contester une décision est sanctionné par un avertissement à l'instigateur identifié et sera sanctionné par un match de suspension ferme pour la rencontre suivante et une amende de :

- Trois mille (3.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2 ;

En cas de non identification de l'instigateur, le capitaine d'équipe est sanctionné.

L'avertissement infligé pour contestation de décision qui aboutit à la suspension automatique d'un match ferme ne sera pas comptabilisé dans le cadre des avertissements prévus par l'article 103 ci-dessous.

Article 103 : Cumul d'avertissements au cours des rencontres

Sous réserves des dispositions prévues par l'article 74 (7 et 8) du présent règlement, tout joueur ayant reçu quatre (04) avertissements au cours des rencontres jouées dans une catégorie d'équipe est automatiquement suspendu d'un match ferme pour la rencontre qui suit le quatrième (4^{ème}) avertissement. La sanction doit être purgée dans la catégorie d'équipe dans laquelle il a reçu les quatre (04) avertissements.

Article 104 : Cumul d'avertissements au cours d'une rencontre

- 1- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme.
- 2- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un autre avertissement pour une infraction simple est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :
 - Un (01) match de suspension ferme en plus de l'avertissement qui sera comptabilisé ainsi que l'amende y afférente.

3- Tout joueur qui reçoit au cours d'un match deux (02) avertissements pour contestation de décision est expulsé par un carton rouge. Il est sanctionné par :

Deux (02) matchs de suspension fermes et les amendes y afférentes.

Article 105 : Cumul de sanctions (avertissement et expulsion)

1 L'avertissement infligé à un joueur pour infraction simple est comptabilisé si au cours d'une rencontre, le même joueur est expulsé directement pour avoir commis une infraction grave.

2 Tout joueur qui reçoit au cours d'un match un (01) avertissement pour contestation de décision et un carton rouge (expulsion directe) pour une infraction grave. Il est sanctionné par :

- La sanction de la faute relative à l'expulsion en sus d'un (01) match de suspension ferme pour contestation de décision ainsi que les amendes y afférentes.

Toutes les sanctions sont fermes et appliquées intégralement. Elles sont prises en compte pour les rencontres du championnat et pour celles de la coupe d'Algérie.

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Séance du Lundi 22 Janvier 2018

Etaient présent :

MAHIEDDINE	Sid' Ahmed	:(Directeur D.O.C)
BOUZOUIDJA	Sara	: Secrétaire
RADJI Mohamed		: Membre
MOKRANI Moussad	Mohamed	: Membre
YOUSFI Mohamed		: Membre
CHEBEL Ahmed		: Membre

Absent excusée:

ORDRE DU JOUR :

- Courrier arrivée.
- Etude de plusieurs points relatifs a l'organisation des compétitions
- Divers point relatifs au championnat saison 2017/2018.
- Désignation (12^{ème} journée championnat Jeunes)

EXAMEN DU COURRIER

CORRESPONDANCES CLUBS :

- Du CSA- C.B.Beni Slimane concernant le classement de la catégorie « jeunes » « U-15 » .Noté
- Du CSA- N.R.B.Had Shary nous demandant le changement de la date de la rencontre « seniors » du 13 au Vendredi 12 janvier 2018 .Noté
- Du CSA- W.A.Boufarik, concernant la rencontre « U-15 » du 13/01/2018.Noté
- Du CSA- M.C.B.Oued Sly, concernant la rencontre jeunes « U-17 » MCBOS / CSABAM du 03/12/2017. Noté.
- Du CSA- C.R.Sidi Nail, nous demandant le changement des horaires des deux rencontres jeunes « U-19/U-17 » Noté.
- Du CSA- C.R.Zaouia, nous demandant le changement de la date de la rencontre « seniors » mise à jour de la 13^{ème} journée .Noté
- Du CSA- N.C.B.El Affroun, nous demandant le changement de la date de la rencontre « seniors » du vendredi au samedi 06 janvier 2018.Noté
- Du CSA- C.R.Zoubiria, concernant le non déroulement de la rencontre « jeunes » « U-19 » du 06/01/2018. Noté
- Du CSA- H.R.B.Fouka, concernant la Domiciliation de la rencontre « seniors » du 20/01/2018 au stade de HADJRET ENNOUS. Noté
- Du CSA- U.S.M.Tablat, concernant le non déroulement de la rencontre « jeunes » « U-15 » du 13/01/2018. Noté

N/B : La Direction de l'Organisation D.O.C siégera tous les Lundis à partir de 10h30.

Forfait en jeunes : Sanctions contre les clubs

Face aux nombreux forfaits constatés dans les différents championnats des catégories de jeunes, le Bureau Fédéral a décidé lors de sa réunion tenue le dimanche 21 janvier 2018 à Sétif, de sanctionner les clubs absents dans les matches de jeunes à partir de la phase retour.

- Une équipe des différentes catégories de jeune qui déclare forfait pour la première fois écope d'une amende **de 30 000 DA**
- Au deuxième forfait, elle écope d'une amende **de 60 000 DA** assortie d'une **défalcation de un (1) point à l'équipe senior.**

La FAF a saisi le mercredi 24 janvier 2018 les ligues à propos de cette décision

NOTE AUX CLUBS

« Assurances des stades »

Les Présidents de Clubs Sportifs Amateurs affiliés à la Ligue Régionale de Football de Blida sont informés quant à la validité de la Police d'assurances de leur stade devant couvrir « Les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants ».

En la matière, l'article 23 du Règlement des Championnats de Football Amateur Edition : 2016 dispose en ses alinéas 2 et 3 que :

- « les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés »
- « le Club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance du stade »
- « **l'établissement et la validité des contrats d'assurances relèvent de la responsabilité exclusive du Président du Club** »

TREVE HIVERNALE SAISON : 2017/2018

Dimanche 14 Janvier 2018 au Jeudi 08 Février 2018

Phase retour des Championnats «Seniors»

16^{ème} Journée : Vendredi 09 et Samedi 10.02.2018

TRAITEMENT DES AFFAIRES

RECTIFICATIF AFFAIRE N°89 /J : Rencontre C.A.Blida – **N.C.B.El Affroun** « U-19»
Au lieu C.A.Blida – O.C.Boukhari Du 30.12.2017
- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-19» du club C.A.Blida ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-19» du club **N.C.B.El Affroun** ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-19» du club **N.C.B.El Affroun** ; annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-19» du club **N.C.B.El Affroun** pour en attribuer le gain de match à l'équipe jeunes « U-19» du club C.A.Blida qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Vingt Mille Dinars (20.000, 00 DA) Au club **N.C.B.El Affroun**.

AFFAIRE N°108/J : Rencontre N.C.B.El Affroun – W.R.B.Souaghi « U-15» du 06.01.2018
- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-15» des deux clubs N.C.B.El Affroun et W.R.B.Souaghi ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence du Médecin;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du Médecin; annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 14 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-15» du club N.C.B.El Affroun pour en attribuer le gain de match à l'équipe jeunes « U-15» du club de W.R.B.Souaghi qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club N.C.B.El Affroun.

AFFAIRE N°109 /J : Rencontre I.R.B.Chiffa – H.B.Guerrouaou « U-15» du 05.01.2018
- après lecture de la feuille de match.

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-15» des deux clubs I.R.B.Chiffa et H.B.Guerrouaou ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre jeunes « U-15 » n'a pas eu lieu suite à la programmation d'un tournoi jeunes au stade de Chiffa Communal ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'indisponibilité du terrain ; annula la rencontre ;
- **Attendu que :** le Club I.R.B.Chiffa est domicilié au stade de Chiffa Communal saison 2017 / 2018 pour les Catégories jeunes ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 39 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-15 » du club I.R.B.Chiffa pour en attribuer le gain de match à l'équipe jeunes « U-15 » du club H.B.Guerrouaou qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de deux mille Cinq cent Dinars (2.500, 00 DA) Au club I.R.B.Chiffa.

AFFAIRE N°110 /J : Rencontres C.R.B.Béni Tamou – I.R.B.Sidi Ghiles
« U-19 / U-15 » Du 13.01.2018

- Après lecture des deux feuilles de match ;

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-19 / U-15 » du club C.B.Beni Tamou ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus des deux rencontres ;

- **Attendu que :** Les deux rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des deux équipes jeunes « U-19 / U-15 » du club I.R.B.Sidi Ghiles ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence des deux équipes jeunes « U-19 / U-15 » du club I.R.B.Sidi Ghiles ; annula les deux rencontres ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité aux deux équipes jeunes « U-19 / U-15 » du club de I.R.B.Sidi Ghiles pour en attribuer le gain des deux matchs aux deux équipes jeunes « U-19 / U-15 » du club de C.R.B.Béni Tamou qui marquant chacun trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Vingt Mille Dinars (20.000, 00 DA) Au club I.R.B.Sidi Ghiles.

AFFAIRE N°111 /J : Rencontre I.R.B.Chiffa – U.S.M.Tablat « U-15 » du 13.01.2018
- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-15 » du club I.R.B.Chiffa ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-15 » du club U.S.M.Tablat ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-15 » du club U.S.M.Tablat ; annula la rencontre ;
- **Attendu que :** dans sa correspondance le président du club U.S.M.Tablat confirme l'arrivée tardive de l'équipe jeunes « U-15 » à 13H30 au stade communal de Chiffa

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-15 » du club U.S.M.Tablat pour en attribuer le gain de match à l'équipe jeunes « U-15 » du club I.R.B.Chiffa qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Vingt Mille Dinars (20.000, 00 DA) Au club U.S.M.Tablat.

AFFAIRE N°112 /J : Rencontre I.R.B.Charef – N.R.B.Had Shary « U-15» du 12.01.2018
- Après lecture de la feuille de match ;

Attendu que : l'équipe jeunes « U-15» du club I.R.B.Charef ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;

- **Attendu que :** la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe jeunes « U-15» du club N.R.B.Had Shary ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe jeunes « U-15» du club N.R.B.Had Shary ; annula la rencontre ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes « U-15» du club N.R.B.Had Shary pour en attribuer le gain de match à l'équipe jeunes « U-15» du club I.R.B.Charef qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Vingt Mille Dinars (20.000, 00 DA) Au club N.R.B.Had Shary.

AFFAIRE N°113 /J : Rencontres C.R.Zoubiria– N.R.B.Had Shary
« U-19 / U-17» Du 13.01.2018

- Après lecture des deux feuilles de match ;

Attendu que : les deux équipes jeunes « U-19 / U-17» du club C.R.Zoubiria ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus des deux rencontres ;

- **Attendu que :** Les deux rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence des deux équipes jeunes « U-19 / U-17 » du club N.R.B.Had Shary ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence des deux équipes jeunes « U-19 / U-17 » du club N.R.B.Had Shary ; annula les deux rencontres ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 52 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité aux deux équipes jeunes « U-19 / U-17» du club de N.R.B.Had Shary pour en attribuer le gain des deux matchs aux deux équipes jeunes « U-19 /U-17» du club de C.R.Zoubiria qui marquant chacun trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
- Amende de Vingt Mille Dinars (20.000, 00 DA) Au club N.R.B.Had Shary.

AFFAIRE N°114 /J : Rencontre I.R.Ouled Nail – C.R.B.Chellala « U-17» du 13.01.2018
- Après lecture de la feuille de match ;

- **Attendu que :** les deux équipes jeunes «U-17» des deux clubs I.R.Ouled Nail et C.R.B.Chellala ainsi que l'Arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévue de la rencontre ;
- **Attendu que :** toute fois la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'équipe jeunes « U-17» du club C.R.B.Chellala s'est présenté sur le terrain avec un effectif moins de Onze (11) joueurs ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté que l'équipe jeunes « U-17» du club C.R.B.Chellala s'est présenté sur le terrain avec un effectif moins de Onze (11) joueurs» ; annula la rencontre ;

➤ **Attendu que** : l'Article 49 stipule : **Effectif**

1) Si, au cours d'un match une équipe d'un club se présente sur le terrain avec un effectif de moins de onze (11) joueurs, la rencontre n'aura pas lieu et l'équipe

Contrevenante est sanctionnée par :

Par ces motifs, la Commission décide :

(Article 49 du Règlement du Championnat de Football de Catégorie Jeunes)

Match perdu par pénalité à l'équipe jeunes «U-17» du Club C.R.B.Chellala pour en attribuer le gain de match à l'équipe Jeunes «U-17» du Club I.R.Ouled Nail qui marque trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

- Amende de Cinq mille dinars (5.000 DA) pour le club C.R.B.Chellala.
- Défalcation d'un (01) point à l'équipe jeunes « U-17 » C.R.B.Chellala.

AFFAIRE N°115J : Rencontre F.C.M.Bourkika – I.R.B.Bou Medfaa
« U-19 / U- 17 / U-15» Du 13.01.2018

- Après lecture des trois feuilles de matchs ;

Attendu que : les trois équipes jeunes « U-19 / U- 17 / U-15» des deux clubs F.C.M.Bourkika et I.R.B.Bou Medfaa ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus des trois rencontres ;

- **Attendu que** : les trois rencontres n'ont pas eu lieu suite à la non-conformité du terrain (Traçage);
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté la non-conformité du terrain ; annula les trois rencontres ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 39 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15» du club F.C.M.Bourkika pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes « U-19 / U- 17 / U-15» du club de I.R.B.Bou Medfaa qui marquant chacun trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

- Amende de Sept Mille Cinq Cent Dinars (7.500, 00 DA) Au club F.C.M.Bourkika.

AFFAIRE N°116J : Rencontre S.C.Miliana – A.S.O.B.Chlef
« U-19 / U- 17 / U-15» Du 13.01.2018

- Après lecture des trois feuilles de matchs ;

Attendu que : les trois équipes jeunes « U-19 / U- 17 / U-15» des deux clubs S.C.Miliana et A.S.O.B.Chlef ainsi que l'arbitre officiellement désigné étaient présents au lieu et heure prévus des trois rencontres ;

- **Attendu que** : les trois rencontres n'ont pas eu lieu suite à l'absence du Médecin ;
- **Attendu qu'**après attente du délai réglementaire, l'arbitre ayant constaté l'absence du Médecin ; annula les trois rencontres ;

Par ces motifs, la Commission décide :

(Art 14 du Règlement des Championnats de Football des catégories Jeunes : 2015)

- Match perdu par pénalité aux trois équipes jeunes « U-19 / U-17 / U-15» du club S.C.Miliana pour en attribuer le gain des trois matchs aux trois équipes jeunes « U-19 / U- 17 / U-15» du club de A.S.O.B.Chlef qui marquant chacun trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).

- Amende de Trente Mille Dinars (30.000, 00 DA) Au club S.C.Miliana.

HOMOLOGATIONS

Journée du Vendredi 26 Janvier 2018

12^{ème} journée JEUNES Elite « U-15 »

Rencontres		Scores
I.R.B.Bougara	O.Medea	
S.K.A.F.Khemis	E.S.M.Koléa	04 – 02
J.S.M.Boufarik	S.C.M.Blida	02 – 00
E.S.Berrouaghia	C.A.Blida	00 – 00
A.S.O.Chlef	U.S.M.M.Hadjout	
R.C.Arbaa	C.R.B.Sendjas	05 – 00
U.S.M.Blida	W.A.Boufarik	

Journée du Samedi 27 Janvier 2018

13^{ème} Journée championnat JEUNES « U-19 / U-17 » (Groupe A)

Rencontres		U-19	U-17
C.B.Beni Slimane	C.A.Blida	00 – 03	00 – 05
E.S.Berrouaghia	W.B.Meftah	03 – 02	02 – 01
C.R.Zaouia	J.S.M.Boufarik	03 – 02	02 – 02
U.S.M.Tablat	N.C.B.El Affroun	02 – 02	04 – 04
S.C.M.Blida	I.R.B.Ouled Yaich	01 – 02	02 – 01
I.R.B.Chiffa	S.K.A.F.Khemis		
H.B.Guerrouaou	I.R.B.Bougara	11 – 00	01 – 08

Exempt : C.B.Beni Mered.

12^{ème} Journée championnat JEUNES « U-15 » (Groupe A)

Rencontres		Scores
U.S.M.Tablat	C.B.Beni Slimane	01 – 04
C.R.Zaouia	W.B.Meftah	02 – 00
W.R.B.Souaghi	O.C.Boukhari	02 – 04
C.B.Beni Mered	I.R.B.Ouled Yaich	01 – 01
H.B.Guerrouaou	N.C.B.El Affroun	01 – 03
I.R.B.Chiffa	C.R.Zoubiria	

Journée du Samedi 27 Janvier 2018

13^{ème} Journée championnat JEUNES « U-19 / U-17/U-15 » (Groupe B)

Rencontres		U-19	U-17	U-15
C.R.B.Beni Tamou	N.B.Bou Ismail			
I.R.B.Hammam Righa	I.R.B.Sidi Ghiles	N/J	05 - 00	07 - 00
M.S.Cherchell	E.B.Hadjout	03 - 02	03 - 01	03 - 00
F.C.M.Bourkika	C.R.B.Chaiba			
C.R.B.Khemisti	U.S.Hadjret Ennous			
W.R.B.Attatba	I.R.B.Bou Medfaa			
H.R.B.Fouka	I.B.Mouzaia			

13^{ème} Journée championnat JEUNES « U-19 / U-17/U-15 » (Groupe C)

Rencontres		U-19	U-17	U-15
R.A.Ain Defla	A.S.O.B.Chlef	01 - 03	02 - 03	03 - 00
O.R.B.Oued Fodda	M.C.B.Oued Sly	03 - 00	01 - 00	04 - 02
J.M.Oum Drou	C.R.B.Attaf	00 - 01	03 - 01	01 - 03
C.C.Rouina	M.C.Khemis			
C.S.A.B.Ain Merane	S.C.Ain Defla	02 - 01	03 - 02	
O.M.Sidi Lakhdar	C.R.B.Boukadir			
S.C.Miliana	C.R.B.Ouled AEK			

EXEMPT: N.R.B.Chettia.

12^{ème} Journée championnat JEUNES « U-15 » (Groupe D)

Rencontres		Scores
N.R.B.Messaad	C.R.B.Ain Oussera	
M.C.Hassi Bahbah	J.S.B.Birine	
N.R.B.Had Shary	C.R.B.Chellala	
I.R.Ouled Nail	I.R.B.Charef	
W.R.N.Ain Oussera	C.R.Sidi Nail	

EXEMPT: I.Chellalet Adhaoura.

13^{ème} Journée championnat JEUNES « U-19 / U-17 » (Groupe D)

FIN DE LA PHASE ALLER

Rencontres		U-19	U-17
W.R.N.Ain Oussera	C.R.B.Chellala		
J.S.B.Birine	W.R.B.Souaghi	03 - 00	
C.R.Sidi Nail	N.R.B.Had Shary		
I.R.Ouled Nail	M.C.Hassi Bahbah		
I.Chellalet Adhaoura	O.C.Boukhari	02 - 01	02 - 00
N.R.B.Messaad	I.R.B.Charef	04 - 00	01 - 01

EXEMPT: C.R.Zoubiria.

Désignation

Samedi 03 Février 2018

Mise à jour 08^{ème} Journée championnat « Jeunes » « U -19/U-17/U-15»

Groupe « B »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
KHEMISTI	C.R.B.Khemisti / C.R.B.Beni Tamou	U-19	09H00
	C.R.B.Khemisti / C.R.B.Beni Tamou	U-17	11H00
	C.R.B.Khemisti / C.R.B.Beni Tamou	U-15	14H00

Mise à jour 07^{ème} Journée championnat « Jeunes » « U -19/U-17/U-15»

Groupe « C »

Lieux	Rencontres	C	Horaire
AIN DEFLA	R.A.Ain Defla / N.R.B.Chettia	U-15	12H00
	R.A.Ain Defla / N.R.B.Chettia	U-17	13H00
	R.A.Ain Defla / N.R.B.Chettia	U-20	14H30
HAY CHORFA CHLEF	A.S.O.B.Chlef / M.C.Khemis	U-19	09H00
	A.S.O.B.Chlef / M.C.Khemis	U-17	11H00
	A.S.O.B.Chlef / M.C.Khemis	U-15	13H00

Mise à jour 03^{ème} Journée championnat « Jeunes » « U -15» Groupe « C »

Lieux	Rencontres	Horaire
EL ATTAF	C.R.B.Attaf / O.M.Sidi Lakhdar	10H00
OUED SLY	M.C.B.Oued Sly / C.S.A.B.Ain MERANE	10H00

JEUNES ELITES « U-15 »

OM	USMB	SKAF	IRBB	ASO	WAB	RCA	ESMK	JSMB	USMMH	ESB	CRBS	CAB
SCMB	OM	CRBS	CAB	USMMH	ESB	ESMK	JSMB	WAB	RCA	IRBB	ASO	USMB
OM	SKAF	ASO	USMB	RCA	IRBB	JSMB	WAB	ESB	ESMK	CAB	USMMH	SCMB
CRBS	OM	USMMH	SCMB	ESMK	CAB	WAB	ESB	IRBB	JSMB	USMB	RCA	SKAF
OM	ASO	RCA	SKAF	JSMB	USMB	ESB	IRBB	CAB	WAB	SCMB	ESMK	CRBS
USMMH	OM	ESMK	CRBS	WAB	SCMB	IRBB	CAB	USMB	ESB	SKAF	JSMB	ASO
OM	RCA	JSMB	ASO	ESB	SKAF	CAB	USMB	SCMB	IRBB	CRBS	WAB	USMMH
ESMK	OM	WAB	USMMH	IRBB	CRBS	USMB	SCMB	SKAF	CAB	ASO	ESB	RCA
OM	JSMB	ESB	RCA	CAB	ASO	SCMB	SKAF	CRBS	USMB	USMMH	IRBB	ESMK
WAB	OM	IRBB	ESMK	USMB	USMMH	SKAF	CRBS	ASO	SCMB	RCA	CAB	JSMB
OM	ESB	CAB	JSMB	SCMB	RCA	CRBS	ASO	USMMH	SKAF	ESMK	USMB	WAB
IRBB	OM	USMB	WAB	SKAF	ESMK	ASO	USMMH	RCA	CRBS	JSMB	SCMB	ESB
OM	CAB	SCMB	ESB	USMB	IRBB	USMMH	RCA	ESMK	ASO	WAB	SKAF	CRBS

01-O.Médéa	05- A.S.O.Chlef	09-J.S.M.Boufarik	13-C.A.Blida
02-U.S.M.Blida	06-W.A.Boufarik	10-U.S.M.M.Hadjout	14- S.C.M.Blida
03- S.K.A.F.Khemis	07-R.C.Arbaa	11-E.S.Berrouaghia	
04-I.R.B.Bougara	08-E.S.M.Koléa	12-C.R.B.Sendjas	

Article 50 : Service d'ordre

1. Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de la rencontre.

2. Au cas où une rencontre senior n'a pas eu lieu en raison de l'absence, ou de l'insuffisance de sécurité constatée par les officiels de la ligue, le club recevant est sanctionné par :

PHASE ALLER

- Match perdu par pénalité ;

○ Une amende de :

- Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

PHASE RETOUR

- Match perdu par pénalité

- Défalcation de trois (03) points ;

○ Une amende de :

Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

Article 62 : Forfait, refus de participation ou abandon de terrain d'une équipe

1. Forfait, refus de participation ou abandon de terrain :

Si une équipe seniors d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de

continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions suivantes :

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité;

- Défalcation de trois (03) points;

○ Une amende de :

- Dix mille (10.000 DA) dinars pour les divisions régionales 1 et 2.

CLASSEMENTS SENIORS «SOUS TOUTES RESERVES »

REGIONALE I SAISON 2017/ 2018

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Défalcations
1	C.R.Zaouia	32	15	10	02	03	30	10	20	
2	W.R.N.Ain Oussera	27	15	09	00	06	20	17	3	
3	C.R.B.Ouled AEK	25	15	07	04	04	28	15	13	
4	M.S.Cherschell	24	15	06	06	03	20	08	12	
5	J.M.Oum Drou	24	15	07	03	05	14	11	3	
6	O.C.Boukhari	23	15	06	05	04	22	20	2	
7	I.R.B.Bougara	22	15	06	04	05	17	19	-2	
8	C.R.B.Chellala	20	15	05	05	05	19	16	3	
9	U.S.Hadjret Ennous	20	15	06	02	07	13	11	2	
10	I.R.B.Ouled Yaich	19	15	05	04	06	21	21	0	
11	J.S.B.Birine	19	15	06	01	08	11	23	-12	
12	C.B.Beni Slimane	17	15	03	08	04	15	19	-4	
13	N.C.B.El Affroun	17	15	05	02	08	15	30	-15	
14	M.C.Khemis	16	15	04	04	07	13	19	-6	
15	C.R.Zoubiria	13	15	03	04	08	16	24	-8	
16	H.R.B.Fouka	13	15	03	04	08	15	26	-11	

REGIONALE II.GROUPE "A" SAISON 2017 / 2018

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Défalcations
1	W.B.Meftah	31	15	09	04	02	22	07	15	
2	M.C.Hassi Bahbah	27	15	08	03	04	23	16	7	
3	U.S.M.Tablat	26	15	07	05	03	27	14	13	
4	C.R.Sidi Nail	25	15	07	04	04	20	11	9	
5	I.R.B.Chiffa	23	15	05	08	02	17	08	9	
6	I.R.B.Charef	26	15	07	05	03	24	14	10	
7	I.R.Ouled Nail	22	15	06	04	05	21	16	5	
8	N.R.B.Had Shary	22	15	07	01	07	32	31	1	
9	I.Chellalet Adhaoura	22	15	06	04	05	20	22	-2	
10	W.R.B.Souaghi	20	15	06	02	07	18	20	-2	
11	J.S.M.Boufarik	19	15	05	04	06	19	19	0	
12	H.B.Guerrouaou	17	15	05	02	08	21	28	-7	
13	N.R.B.Messaad	14	15	03	05	07	14	19	-5	
14	I.R.B.Sidi Ghiles	12	15	03	03	09	19	29	-10	
15	W.R.B.Attatba	11	15	04	02	09	18	28	-10	-03 points
16	C.B.Beni Mered	11	15	03	02	10	13	33	-20	

CLASSEMENTS SENIORS «SOUS TOUTES RESERVES »

REGIONALE II.GROUPE "B" SAISON 2017 / 2018

	Equipes	Pts	J	G	N	P	BP	BC	Diff	Défalcations
1	O.M.Sidi Lakhdar	30	15	09	03	03	32	25	17	
2	C.S.A.B.Ain Merane	30	15	09	03	03	25	11	14	
3	C.R.B.Beni Tamou	29	15	08	05	02	23	11	12	
4	C.C.Rouina	27	15	09	00	06	18	08	10	
5	S.C.M.Blida	27	15	08	03	04	23	17	6	
6	F.C.M.Bourkika	25	15	08	01	06	15	18	-3	
7	C.R.B.Attaf	24	15	07	03	05	19	13	6	
8	N.B.Bou Ismail	22	15	06	04	05	16	11	5	
9	C.R.B.Khemisti	21	15	06	03	06	20	18	2	
10	A.S.O.Chlef B	19	15	05	04	06	18	19	-1	
11	C.R.B.Chaiba	17	15	04	05	06	10	17	-7	
12	E.B.Hadjout	16	15	04	04	07	14	22	-8	
13	N.R.B.Chettia	14	15	04	02	09	18	27	-9	
14	S.C.Miliana	12	15	04	03	08	12	28	-16	-03 Points
15	I.R.B.Hammam Righa	09	15	02	03	10	13	24	-11	
16	I.B.Mouzaia	09	15	01	06	08	08	25	-17	

Catégorie : Jeunes Elite« U-15 »

Arrêté à la 09^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	U.S.M.Blida	22	9	7	1	1	26	5	21	
2	W.A.Boufarik	21	9	6	3	0	15	5	10	
3	A.S.O.Chlef	18	9	5	3	1	26	8	18	
4	S.K.A.F.Khemis	17	9	5	2	2	22	12	10	
5	O. Médéa	14	9	3	5	1	10	6	4	
6	U.S.M.M.Hadjout	12	9	3	3	3	13	10	3	
7	E.S.Berrouaghia	12	9	3	3	3	11	10	1	
8	S.C.M.Blida	12	9	3	3	3	14	15	-1	
9	E.S.M.Koléa	11	9	3	2	4	10	12	-2	
10	I.R.B.Bougara	9	9	3	0	6	12	26	-14	
11	C.A.Blida	8	9	2	2	5	12	17	-5	
12	R.C.Arbaa	9	9	2	3	4	10	16	-6	
13	J.S.M.Boufarik	5	9	1	2	6	6	20	-14	
14	C.R.B.Sendjas	2	9	0	2	7	4	29	-25	

Catégorie : Jeunes Groupe A « U-19 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.A.Blida	23	09	07	02	00	28	05	23	
2	I.R.B.Bougara	21	08	07	00	01	30	07	23	
3	C.R.Zaouia	19	08	06	01	01	18	07	11	
4	E.S.Berrouaghia	17	09	05	02	02	19	10	09	
5	J.S.M.Boufarik	17	09	05	02	02	21	14	07	
6	S.C.M.Blida	17	09	05	02	02	21	14	07	
7	W.B.Meftah	17	10	05	02	03	29	17	12	
8	I.R.B.Ouled Yaich	16	09	04	04	01	16	11	05	
9	S.K.A.F.Khemis	13	08	04	01	03	21	11	10	
10	C.B.Beni Slimane	09	10	02	03	05	10	20	-10	
11	N.C.B.El Affroun	07	08	02	01	05	12	16	-04	
12	I.R.B.Chiffa	07	09	02	01	06	13	27	-14	
13	U.S.M.Tablat	07	10	02	01	07	15	26	-11	
14	C.B.Beni Mered	04	10	01	01	08	05	42	-37	
15	H.B.Guerrouaou	03	09	01	00	08	06	28	-22	

Catégorie : Jeunes Groupe A « U-17 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.A.Blida	24	09	07	02	00	30	09	21	
2	E.S.Berrouaghia	19	09	05	04	00	17	05	12	
3	S.K.A.F.Khemis	18	08	05	03	00	19	06	13	
4	J.S.M.Boufarik	18	09	06	00	03	12	04	08	
5	I.R.B.Ouled Yaich	17	09	05	02	02	16	08	08	
6	C.R.Zaouia	16	08	04	04	00	20	08	12	
7	I.R.B.Bougara	16	08	05	01	02	21	14	07	
8	W.B.Meftah	10	10	03	01	06	11	24	13	
9	N.C.B.El Affroun	10	08	03	01	04	17	17	00	
10	I.R.B.Chiffa	09	09	03	00	05	22	22	00	
11	S.C.M.Blida	07	08	02	01	05	10	15	-05	
12	C.B.Beni Mered	07	10	01	04	05	07	29	-22	
13	C.B.Beni Slimane	05	10	01	02	07	11	21	-10	
14	U.S.M.Tablat	05	10	02	01	07	11	25	-14	
15	H.B.Guerrouaou	02	09	00	02	07	06	31	-25	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe A « U-15 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	C.B.Beni Slimane	26	10	8	2	0	41	10	31	
2	C.R.Zaouia	22	10	6	4	0	20	6	14	
3	C.B.Beni Mered	21	10	6	3	1	21	8	13	
4	W.B.Meftah	19	10	6	1	3	21	12	9	
5	N.C.B.El Affroun	18	10	5	3	2	29	13	16	
6	I.R.B.Ouled Yaich	15	10	4	3	3	15	11	4	
7	U.S.M.Tablat	15	10	5	0	5	17	20	-3	
8	O.C.Boukhari	13	10	4	1	5	16	18	-2	
9	H.B.Guerrouaou	9	10	3	0	7	9	27	-18	
10	C.R.Zoubiria	7	10	2	1	7	12	45	-33	
11	W.R.B.Souaghi	4	10	1	1	8	8	26	-18	
12	I.R.B.Chiffa	2	10	0	2	8	9	22	-13	

Catégorie : Jeunes Groupe B « U-19 »
Arrêté à la 05^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.R.B.Bou Medfaa	25	10	08	01	01	27	09	18	
2	F.C.M.Bourkika	25	10	08	01	01	26	13	13	
3	C.R.B.Beni Tamou	21	09	07	00	02	22	08	14	
4	U.S.Hadjret Ennous	21	10	07	00	03	42	13	29	
5	M.S.Cherschell	21	10	07	00	03	21	12	09	
6	E.B.Hadjout	18	10	06	00	04	29	22	07	
7	C.R.B.Chaiba	16	10	05	01	03	21	17	04	
8	N.B.Bou Ismail	11	10	03	02	05	19	20	-01	
9	H.R.B.Fouka	11	10	03	02	05	15	19	-04	
10	I.R.B.Hammam Righa	09	09	03	00	06	16	31	15	
11	C.R.B.Khemisti	04	08	01	01	06	07	14	-07	
12	I.B.Mouzaia	04	10	02	00	08	09	41	-32	-02points
13	W.R.B.Attatba	03	10	01	00	09	07	30	-23	
14	I.R.B.Sidi Ghiles	00	10	00	00	10	01	34	-33	

Catégorie : Jeunes Groupe B « U-17 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.R.B.Bou Medfaa	24	10	08	00	02	28	10	18	
2	E.B.Hadjout	22	10	07	01	02	39	14	25	
3	M.S.Cherschell	20	10	06	02	02	25	13	12	
4	F.C.M.Bourkika	20	10	06	02	02	21	14	07	
5	I.R.B.Hammam Righa	19	09	06	01	02	17	11	06	
6	U.S.Hadjret Ennous	19	10	06	01	03	19	06	13	
7	C.R.B.Beni Tamou	16	09	05	01	04	17	08	09	
8	C.R.B.Chaiba	15	10	05	00	05	13	19	-06	
9	C.R.B.Khemisti	11	09	03	02	04	24	19	05	
10	N.B.Bou Ismail	11	10	03	02	05	21	23	-02	
11	H.R.B.Fouka	07	10	02	01	07	12	23	11	
12	W.R.B.Attatba	03	10	01	00	09	05	31	-26	
13	I.B.Mouzaia	03	10	01	01	08	11	42	-31	-01 point
14	I.R.B.Sidi Ghiles	00	10	00	00	10	01	44	-43	

Catégorie : Jeunes Groupe B « U-15 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	M.S.Cherschell	30	10	10	00	00	35	07	28	
2	E.B.Hadjout	24	10	07	03	00	20	03	17	
3	U.S.Hadjret Ennous	23	10	07	02	01	29	08	21	
4	F.C.M.Bourkika	22	10	07	01	02	30	15	15	
5	I.R.B.Bou Medfaa	18	10	05	03	02	21	10	11	
6	N.B.Bou Ismail	13	10	04	01	05	15	19	-4	
7	I.B.Mouzaia	13	10	04	01	05	13	23	-10	
8	C.R.B.Béni Tamou	12	09	03	03	03	18	14	4	
9	C.R.B.Khemisti	12	08	04	00	04	20	16	4	
10	C.R.B.Chaiba	11	10	03	02	05	11	17	-6	
11	I.R.B.Hammam Righa	09	09	03	00	06	13	26	-13	
12	H.R.B.Fouka	03	10	01	00	09	06	25	-19	
13	W.R.B.Attatba	00	10	00	00	10	00	30	-30	
14	I.R.B.Sidi Ghiles	00	10	00	00	10	00	30	-30	

Catégorie : Jeunes Groupe C « U-19 »

Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	J.M.Oum Drou	24	09	08	00	01	16	06	10	
2	C.R.B.Attaf	21	10	06	03	01	20	10	10	
3	C.R.B.Ouled AEK	19	09	05	04	00	26	09	17	
4	C.C.Rouina	18	09	06	00	03	19	15	04	
5	O.R.B.Oued Fodda	16	09	05	01	03	20	15	-05	
6	A.S.O.B.Chlef	14	07	04	02	01	13	06	07	
7	M.C.Khemis	13	09	04	01	04	19	16	03	
8	S.C.Ain Defla	12	10	04	01	05	18	18	00	-01 point
9	N.R.B.Chettia	11	09	03	02	04	14	17	-03	
10	R.A.Ain Defla	10	08	03	01	04	17	18	-01	
11	C.R.B.Boukadir	07	09	02	01	06	11	18	-07	
12	O.M.Sidi Lakhdar	07	09	02	01	06	12	26	-14	
13	S.C.Miliana	06	10	01	03	06	12	25	13	
14	C.S.A.B.Ain Merane	05	09	01	02	06	17	24	-07	
15	M.C.B.Oued Sly	05	08	01	02	05	09	20	-11	

Catégorie : Jeunes Groupe C « U-17 »

Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	R.A.Ain Defla	24	08	08	00	00	34	03	31	
2	C.R.B.Attaf	22	10	07	01	02	29	12	17	
3	S.C.Ain Defla	20	10	06	02	02	19	12	07	
4	M.C.Khemis	17	09	05	02	02	20	14	06	
5	O.M.Sidi Lakhdar	16	09	05	01	03	27	15	12	
6	C.S.A.B.Ain Merane	15	09	05	00	04	21	19	02	
7	O.R.B.Oued Fodda	14	09	04	02	03	17	14	03	
8	A.S.O.B.Chlef	14	07	04	02	02	13	13	00	
9	J.M.Oum Drou	12	09	04	00	05	10	14	-04	
10	N.R.B.Chettia	10	09	03	01	05	07	22	-15	
11	C.R.B.Ouled AEK	09	09	02	03	04	13	17	-04	
12	C.R.B.Boukadir	08	09	02	02	05	14	22	-08	
13	M.C.B.Oued Sly	07	08	02	01	05	09	19	-10	
14	S.C.Miliana	04	10	01	01	08	08	29	-21	
15	C.C.Rouina	02	09	00	02	07	08	24	-16	

Catégorie : Jeunes Groupe C « U-15 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	S.C.Ain Defla	25	09	08	01	00	26	06	20	
2	C.R.B.Attaf	20	08	06	02	00	25	07	18	
3	N.R.B.Chettia	16	09	04	02	03	20	15	5	
4	C.C.Rouina	15	09	05	00	04	17	15	2	
5	A.S.O.B.Chlef	13	07	04	01	02	12	04	8	
6	C.S.A.B.Ain Merane	13	08	04	01	03	17	18	-1	
7	R.A.Ain Defla	12	08	03	03	02	15	10	5	
8	C.R.B.Boukadir	11	09	03	02	04	12	12	0	
9	M.C.Khemis	11	09	03	02	04	12	18	-6	
10	C.R.B.Ouled AEK	10	08	03	01	04	12	17	-5	
11	O.R.B.Oued Fodda	10	09	03	01	05	20	26	-6	
12	M.C.B.Oued Sly	09	07	02	03	02	10	06	3	
13	J.M.Oum Drou	07	08	02	01	05	08	15	-7	
14	O.M.Sidi Lakhdar	06	08	02	00	06	10	20	-10	
15	S.C.Miliana	03	10	01	00	09	06	33	-27	

Catégorie : Jeunes Groupe D « U-19 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.R.Ouled Nail	27	09	09	00	00	29	11	18	
2	M.C.Hassi Bahbah	25	09	08	01	00	30	08	22	
3	C.R.Sidi Nail	17	08	05	02	01	22	06	16	
4	C.R.B.Chellala	15	08	05	00	03	20	10	10	
5	I.Chellalet El Adhaoura	14	09	04	02	03	18	12	06	
6	O.C.Boukhari	13	07	04	01	02	13	07	06	
7	I.R.B.Charef	12	08	04	00	04	14	24	-10	
8	N.R.B.Messaad	12	09	04	00	05	18	22	-04	
9	W.R.N.Ain Oussera	10	09	03	01	05	20	16	04	
10	C.R.Zoubiria	10	10	03	01	06	12	29	17	
11	W.R.B.Souaghi	05	09	01	02	06	11	26	15	
12	J.S.B.Birine	03	08	01	00	07	08	23	15	
13	N.R.B.Had Shary	00	08	00	00	08	03	25	-22	

Catégorie : Jeunes Groupe D « U-17 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	I.R.B.Charef	17	08	05	02	01	17	08	09	
2	I.Chellalet El Adhaoura	16	07	05	01	01	28	11	17	
3	W.R.B.Souaghi	15	08	05	00	03	26	11	15	
4	O.C.Boukhari	15	07	05	00	02	10	07	03	
5	W.R.N.Ain Oussera	14	09	04	02	03	14	04	10	
6	C.R.Zoubiria	14	10	04	02	03	12	12	00	
7	N.R.B.Messaad	13	09	04	01	04	17	16	01	
8	M.C.Hassi Bahbah	12	05	04	00	04	15	15	00	
9	I.R.Ouled Nail	11	08	03	02	03	14	18	-04	
10	C.R.B.Chellala	10	08	03	01	04	18	13	05	
11	C.R.Sidi Nail	10	08	03	01	04	15	16	-01	
12	N.R.B.Had Shary	00	07	00	00	07	04	30	-26	
13	J.S.B.Birine	00	08	00	00	08	02	27	-25	

Catégorie : Jeunes Régionale Groupe D « U-15 »
Arrêté à la 10^{ème} journée du championnat.

Pl	Equipe	Points	J	V	N	D	BP	BC	Diff.	Défalcations
1	W.R.N.Ain Oussera	22	09	07	01	00	21	04	17	
2	I.Chellalet El Adhaoura	19	07	06	01	00	23	10	13	
3	I.R.Ouled Nail	16	09	05	01	03	16	16	0	
4	M.C.Hassi Bahbah	13	07	04	01	02	17	09	8	
5	C.R.B.Ain Oussera	12	06	04	00	02	11	05	6	
6	C.R.B.Chellala	12	07	04	00	03	13	10	3	
7	N.R.B.Messaad	11	08	03	02	03	12	09	3	
8	N.R.B.Had Shary	06	07	02	00	05	06	12	-6	
9	J.S.B.Birine	06	08	02	00	06	11	24	-13	
10	C.R.Sidi Nail	02	07	00	02	05	07	17	-10	
11	I.R.B.Charef	01	08	00	01	07	06	27	-21	

PROGRAMMES DES COMPETITIONS EN SENIORS SAISON 2017 // 2018 « PHASE RETOUR »

DATES	REGIONALE I	REGIONALE II GROUPE « A »	REGIONALE II GROUPE « B »
VENDREDI 02/02/2018	TREVE	TREVE	TREVE
SAMEDI 03/02/2018	TREVE	TREVE	TREVE
VENDREDI 09/02/2018		16 ^{ème} JOURNEE	16 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 10/02/2018	16 ^{ème} JOURNEE		
VENDREDI 16/02/2018	17 ^{ème} JOURNEE	17 ^{ème} JOURNEE	17 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 17/02/2018			
MARDI 20/02/2018	18 ^{ème} JOURNEE	18 ^{ème} JOURNEE	18 ^{ème} JOURNEE
VENDREDI 23/02/2018			
SAMEDI 24/02/2018	19 ^{ème} JOURNEE	19 ^{ème} JOURNEE	19 ^{ème} JOURNEE
MARDI 27/02/2018			
VENDREDI 02/03/2018		20 ^{ème} JOURNEE	20 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 03/03/2018	20 ^{ème} JOURNEE		
MARDI 06/03/2018			
VENDREDI 09/03/2018		21 ^{ème} JOURNEE	21 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 10/03/2018	21 ^{ème} JOURNEE		
MARDI 13/03/2018			
VENDREDI 16/03/2018	22 ^{ème} JOURNEE	22 ^{ème} JOURNEE	22 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 17/03/2018			
MARD 20/03/2018	23 ^{ème} JOURNEE	23 ^{ème} JOURNEE	23 ^{ème} JOURNEE
VENDREDI 23/03/2018			
SAMEDI 24/03/2018	24 ^{ème} JOURNEE	21 ^{ème} JOURNEE	21 ^{ème} JOURNEE
MARDI 27/03/2018			
VENDREDI 30/03/2018		25 ^{ème} JOURNEE	25 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 31/03/2018	25 ^{ème} JOURNEE		

MARDI 03/04/2018			
VENDREDI 06/04/2018		26 ^{ème} JOURNEE	26 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 07/04/2018	26 ^{ème} JOURNEE		
MARDI 10/04/2018			
VENDREDI 13/04/2018		27 ^{ème} JOURNEE	27 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 14/04/2018	27 ^{ème} JOURNEE		
MARDI 17/04/2018			
VENDREDI 20/04/2018		28 ^{ème} JOURNEE	28 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 21/04/2018	28 ^{ème} JOURNEE		
MARDI 24/04/2018			
VENDREDI 27/04/2018	29 ^{ème} JOURNEE	29 ^{ème} JOURNEE	29 ^{ème} JOURNEE
SAMEDI 28/04/2018			
MARDI 01 / 05 / 2018	30 ^{ème} JOURNEE FIN CHAMPIONNAT	30 ^{ème} JOURNEE FIN CHAMPIONNAT	30 ^{ème} JOURNEE FIN CHAMPIONNAT

DIRECTEUR D.O.C :
MAHIEDDINE SID'AHMED